



**COMPTE ADMINISTRATIF 2025
BUDGET PRINCIPAL**

Note de synthèse

Séance du 12 Mars 2026

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M 57).

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. La mise à disposition de celle-ci au public en vertu de l'article L. 2313-1 du C.G.C.T. s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par:

- consultation sur place au service administratif de la Mairie,
- envoi dématérialisé via Internet sur simple demande formulée à l'adresse: mairie-bressey@netcourrier.com,
- consultation sur le site de la Commune de Bressey-sur-Tille.

I – Section de fonctionnement, dépenses

Le compte administratif 2025 est arrêté en section de fonctionnement dépenses à la somme de 650 983,06 €. À titre indicatif, les dépenses de fonctionnement 2024 étaient de 612 432,17 €. Par rapport à 2024 les dépenses totales de fonctionnement ont donc augmenté de 38 550,89 €.

a) **Le montant des charges à caractère général** (chapitre 011)

Il s'est élevé à la somme de 189 386,42 €; en 2024, il était arrêté à la somme de 161 960,00 €. Le montant des dépenses liées à ce chapitre est donc en hausse de 27 426,42 € soit + 16,934 %.

Les principales dépenses enregistrées sur ce chapitre concernent:

- l'entretien (chaudières, sanitaires, installations électriques...) et la consommation (eau, électricité, gaz) des bâtiments communaux,
- l'entretien du matériel roulant (tondeuses, véhicule, etc...) et des autres biens mobiliers (poste de relevage à l'école élémentaire, chaudières, etc...),

- les diverses maintenances (défibrillateurs, extincteurs, logiciels, portes automatiques de la Mairie, etc...),
- les achats de matières premières et de fournitures (carburant pour le matériel communal, produits divers d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures administratives, fournitures scolaires, fleurs pour les massifs communaux, fournitures pour les fêtes/cérémonies/réceptions, produits pharmaceutiques, vêtements de travail, etc...),
- les achats de prestations de services (fournitures de repas pour la restauration scolaire et extrascolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'été, entretien de terrains, etc...),
- les formations payantes (B.A.F.A., etc...),
- l'impression du bulletin d'informations municipales,
- les transports divers (piscine olympique pour les élèves des deux écoles, remboursements de frais de déplacement pour le personnel),
- les frais d'affranchissement et de télécommunication,
- les frais des services bancaires,
- les diverses assurances,
- les taxes foncières.

Par rapport aux prévisions budgétaires, 92,7 % des crédits ouverts ont été consommés.

Il est à noter qu'il a été réalisé, en autres, en 2025:

- la restauration du registre d'État Civil des années 1807 à 1829 présentant notamment des moisissures et nécessitant une désinfection urgente,
- la reliure décennale de l'état civil (années 2013 à 2022),
- un Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire la première semaine des petites vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint pour les enfants fréquentant le service périscolaire communal.

b) **Le montant des charges de personnel** (chapitre 012)

Il s'est élevé à la somme de 377 772,49 €, il était de 365 587,82 € en 2024; les charges de personnel ont donc augmenté de 12 184,67 € par rapport à 2024 soit + 3,333 %.

En 2025, les charges de personnel sont plutôt stables.

Outre les évolutions légales et réglementaires de paies, la légère hausse comptabilisée est justifiée par:

- le recrutement d'agents sous C.D.D. (Contrat de travail à Durée Déterminée) pour pallier aux absences de plusieurs employés communaux et améliorer l'efficacité du service public,
- des changements d'échelons de certains agents titulaires au cours de l'exercice.

Par rapport aux prévisions budgétaires 88,4 % des crédits ouverts ont été consommés.

c) **Le montant des atténuations de produits** (chapitre 014)

Il s'est élevé à 11 010,00 €, il était de 11 905,00 € en 2024 soit une diminution de 895,00 € (soit - 7,518 %) par rapport à 2024. Ces dépenses correspondent au prélèvement du F.P.I.C. (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) ainsi qu'à l'attribution de compensation versée par la Commune à Dijon Métropole au titre de l'année 2025.

d) **Le montant des APA** (chapitre 016)

Néant.

e) **Le montant des RSA / Régularisations de RMI** (chapitre 017)

Néant.

f) **Le montant des autres charges de gestion courante** (chapitre 65)

Il s'est élevé à la somme de 60 389,06 €, il était de 58 785,70 € en 2024; les charges de gestion courante ont donc augmenté de 1 603,36 € par rapport à 2024, soit + 2,727 %.

Les principales dépenses enregistrées sur ce chapitre concernent:

- les indemnités et cotisations versées pour les élus,
- les participations de la Commune à l'A.L.S.H. extrascolaire d'été «Club Jeunesse» de Chevigny-Saint-Sauveur,
- la participation communale au Relais Petite Enfance de Chevigny-Saint-Sauveur,
- les subventions versées aux C.C.A.S. de Bressey-sur-Tille, à l'École élémentaire de Bressey-sur-Tille ainsi qu'à trois associations (AFM TÉLÉTHON, COMITÉ DES FÊTES, LES AMIS DES BÊTES).

g) **Le montant des frais de fonctionnement des groupes d'élus** (chapitre 6586)

Néant.

h) **Le montant des charges financières** (chapitre 66)

Il a atteint la somme de 10 835,09 €, il était de 12 551,65 € en 2024; les dépenses de ce chapitre ont donc diminué de 1 716,56 € par rapport à 2024, soit - 13,676 %.

Ces dépenses correspondent aux paiements des intérêts des emprunts en cours.

i) **Le montant des charges spécifiques** (chapitre 67)

Néant.

j) **Le montant des dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)** (chapitre 68)

Il s'est élevé à 0 € contre 52,00 € en 2024, soit - 100,000 %.

En 2025, il n'a pas été nécessaire de constituer des provisions.

k) **Le montant du virement à la section d'investissement** (chapitre 023)

Le montant budgétisé à ce chapitre était de 186 810,01 € contre 0 € en 2024, soit + 100,000 %.

l) **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 042)

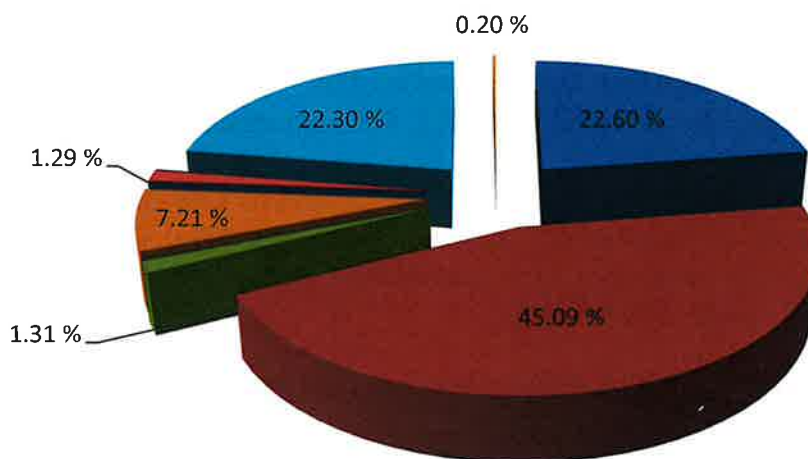
Il s'est élevé à 1 590,00 €; montant identique à l'exercice 2024; correspondant aux amortissements 2025 liés à l'intégration du S.I.E.R.T. de Plombières-lès-Dijon. À noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en recettes d'investissement au chapitre 040.

m) **Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement** (chapitre 043)

Néant.

Section de fonctionnement, dépenses

■ Charges à caractère général: 189 386,42 €	■ Charges de personnel: 377 772,49 €
■ Atténuations de produits: 11 010,00 €	■ APA: 0 €
■ RSA / Régularisations de RMI: 0 €	■ Autres charges de gestion courante: 60 389,06 €
■ Frais de fonctionnement des groupes d'élus: 0 €	■ Charges financières: 10 835,09 €
■ Charges spécifiques: 0 €	■ Dotat° aux provisions, dépré° (semi-budgétaires): 0 €
■ Virement à la section d'investissement: 186 810,01 €	■ Opérat° ordre transfert entre sections: 1 590,00 €
■ Opérat° ordre intérieur de la section: 0 €	



II – Section de fonctionnement, recettes

Le compte administratif 2025 est arrêté en section de fonctionnement recettes à la somme de 732 606,98 €. À titre indicatif, les recettes de fonctionnement 2024 étaient de 700 110,05 €. Par rapport à 2024 les recettes totales de fonctionnement ont donc augmenté de 32 496,93 €, soit + 4,642 %.

a) Le montant des atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'est élevé à 8 322,79 € en 2025, il était de 22 689,93 € en 2024. Cette recette concerne le remboursement de rémunérations du personnel (arrêts de travail du personnel et prises en charges financières de l'État d'une partie du coût des emplois aidés recrutés par la Commune et affectés à l'école maternelle et au service périscolaire). Elle est en baisse de 14 367,14 € par rapport à 2024, soit - 63,319 %.

b) Le montant des APA (chapitre 016)

Néant.

c) Le montant des RSA / Régularisations de RMI (chapitre 017)

Néant.

d) Le montant des produits des services (chapitre 70)

Il s'est élevé à 103 736,03 € en 2025, il était de 96 312,17 € en 2024; une augmentation de 7 423,86 € est donc enregistrée à ce chapitre, soit + 7,708 %.

Cette augmentation s'explique par le fait que les enfants scolarisés aux écoles de la Commune fréquentent davantage le service périscolaire et qu'il y a eu, également, une bonne fréquentation de ces enfants à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire des

premières semaines des petites vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint 2025

e) **Le montant des impôts et taxes** (chapitre 73)

Il s'est élevé à 69 843,51 € en 2025, il était de 50 054,46 € en 2024; une augmentation de 19 789,05 € est donc enregistrée à ce chapitre, soit + 39,535 %.

En 2025, la Commune de Bressey-sur-Tille a été, à la fois, contributrice et bénéficiaire du F.P.I.C. (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) d'où un reversement d'un montant de 20 210,00 € enregistré sur ce chapitre.

La Dotation de Solidarité Communautaire reversée à la Commune par Dijon Métropole au, titre de l'année 2025, a été de 31 809,00 €.

Il est à noter que la taxe additionnelle aux droits de mutation encaissée, comme chaque année, s'est élevée à 17 824,51 € en 2025 contre 18 077,46 € en 2024. Cette taxe dépend des ventes et acquisitions immobilières sur le territoire communal et, par conséquent, est très variable d'une année à l'autre.

f) **Le montant de la fiscalité locale** (chapitre 731)

Il s'est élevé à 414 658,00 € en 2025, il était de 408 486,00 € en 2024; une augmentation de 6 172,00 € est donc enregistrée à ce chapitre, soit + 1,511 %.

Pour mémoire, le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 a été voté comme suit:

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB): 45,01 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB): 37,11 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH): 9,91 %.

La hausse de ces recettes s'explique par la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition.

En 2025, la Commune a encaissé une imposition forfaitaire sur les pylônes électriques de 16 175,00 € contre 15 370,00 € en 2024.

g) **Le montant des dotations et participations** (chapitre 74)

Il a atteint la somme de 113 416,05 €, il était de 108 493,81 € en 2024 soit en augmentation de 4 922,24 €, soit + 4,537 %.

La hausse de recettes de ce chapitre s'explique notamment par le fait que l'État a versé à la Commune, contrairement à 2024, une dotation de solidarité rurale un peu plus élevée en 2025. En effet, celle-ci s'est élevée à 23 569,00 € contre 21 675,00 € en 2024.

La Commune a également perçu cette année une dotation nationale de péréquation d'un montant de 737,00 €.

Il est à noter que la dotation globale de fonctionnement n'a été que de 31 874,00 € en 2025 contre 36 940,00 € en 2024 soit - 13,714 %.

h) **Le montant des autres produits de gestion courante** (chapitre 75)

Il s'est élevé à la somme de 20 094,32 €, il était de 13 894,68 € en 2024; soit une hausse de 6 199,64 €, soit + 44,619 %.

Ces recettes proviennent essentiellement des revenus des immeubles (location du logement communal, locations des parcelles communales, locations de la salle des fêtes).

i) **Le montant des produits financiers** (chapitre 76)
Néant.

j) **Le montant des produits spécifiques** (chapitre 77)
Il s'est élevé à la somme de 2 484,28 € en 2025. Aucun montant n'avait été encaissé à ce chapitre en 2024.

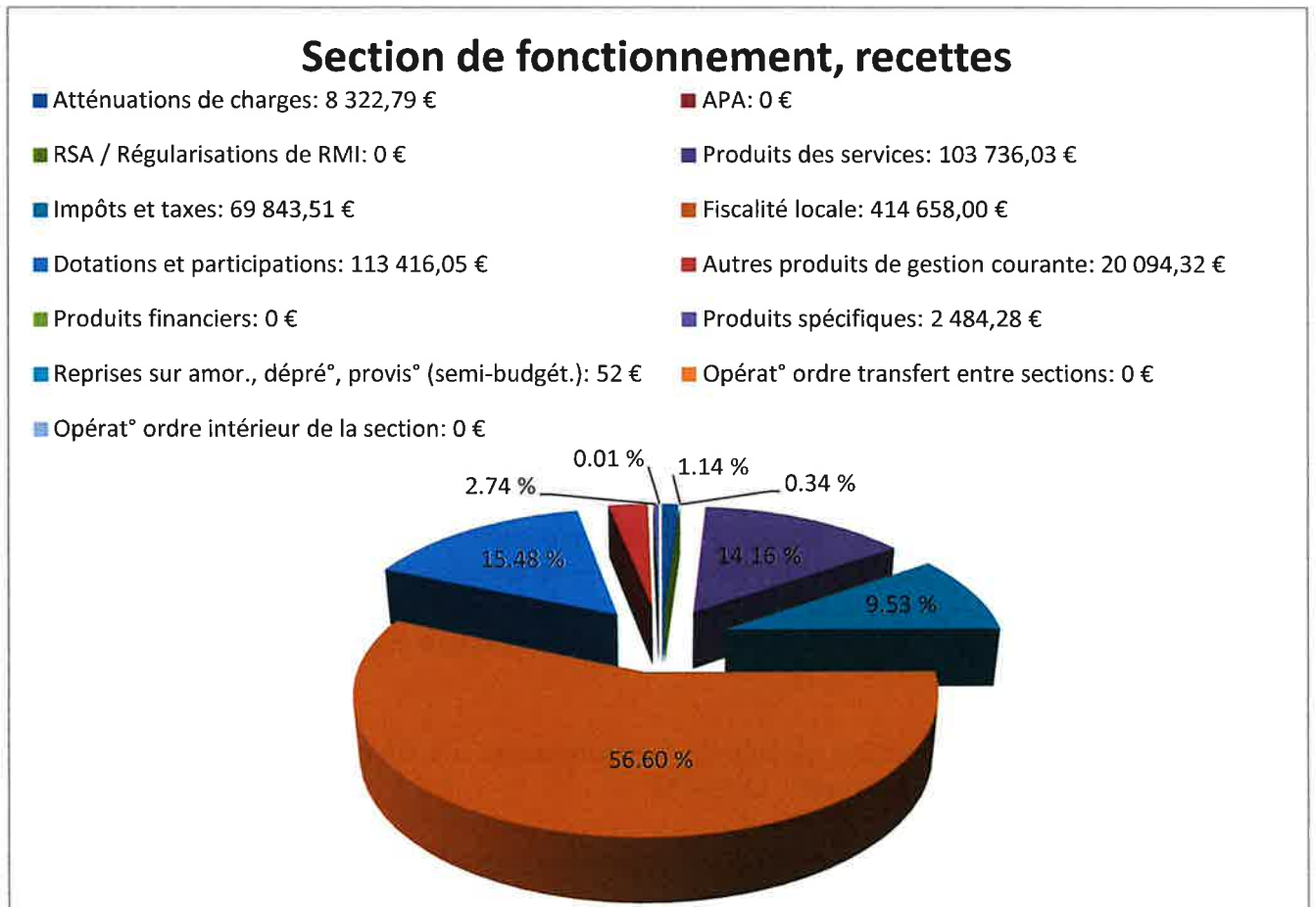
k) **Le montant des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions (semi-budgétaires)** (chapitre 78)
Il a atteint la somme de 52,00 € en 2025 contre 179,00 € en 2024, soit une diminution de 127,00 € soit - 70,950 %.

Cette recette est relative à des reprises sur provisions constituées en 2024.

l) **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 042)
Néant.

À noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en dépenses d'investissement au chapitre 040.

m) **Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement** (chapitre 043)
Néant.



III – Résultats de la section de fonctionnement

Compte tenu du montant des recettes de fonctionnement réalisé, soit 732 606,98 €, et du montant des dépenses de fonctionnement réalisé, soit 650 983,06 €, le résultat de l'exercice 2025 laisse apparaître un excédent de 81 623,92 €.

En raison du report de l'exercice antérieur de 2024 soit 215 389,97 € (278 972,14 € - 63 582,17 € affectation à l'article 1068), le résultat de la section de fonctionnement 2025 présente un excédent de 297 013,89 €. Pour mémoire l'excédent de 2024 était de 278 972,14 €.

IV – Section d'investissement, dépenses

Le compte administratif 2025 est arrêté en section d'investissement dépenses à la somme de 105 954,68 €; à titre indicatif les dépenses d'investissement 2024 étaient de 126 499,01 €.

a) **Le montant des RSA** (chapitre 018)

Néant.

b) **Le montant des immobilisations incorporelles** (sauf 204) (chapitre 20)

Néant.

c) **Le montant des subventions d'équipement versées** (chapitre 204)

Néant.

d) **Le montant des immobilisations corporelles** (chapitre 21)

Il s'est élevé à 24 051,44 € en 2025.

Les dépenses d'investissement 2025 sont résumées dans le tableau ci-après:

OPÉRATIONS RÉALISÉES	MONTANT T.T.C.
Achat d'arbres pour l'afforestation pédagogique biodiverse	1 060,43 €
Création d'une alimentation et installation d'un disjoncteur tétrapolaire dans la cuisine du bâtiment périscolaire	1 114,74 €
Installation d'une chaîne de lavage dans la cuisine du bâtiment périscolaire	12 545,51 €
Installation de blocs de sécurité incendie et d'une réglette à led dans le bâtiment de la mairie	968,16 €
Acquisition de 2 photocopieurs pour les écoles maternelle et élémentaire	5 212,80 €
Acquisition de 6 étagères pour les archives communales	339,40 €
Acquisition d'un photocopieur pour le service administratif de la mairie	2 810,40 €

e) **Le montant des immobilisations reçues en affectation** (chapitre 22)
Néant.

f) **Le montant des immobilisations en cours** (chapitre 23)
Il s'est élevé à 30 959,96 € en 2025 correspondant aux paiements d'une partie des frais de maîtrise d'œuvre et des diverses missions obligatoires (diagnostic amiante avant travaux, contrôle technique, etc...) pour la réalisation de travaux de rénovation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle.

g) **Le montant des dotations, fonds divers et réserves** (chapitre 10)
Néant.

h) **Le montant des subventions d'investissement** (chapitre 13)
Néant.

i) **Le montant des emprunts et dettes assimilées** (chapitre 16)
Il s'est élevé à 50 943,28 € en 2025.

En 2025, deux emprunts (un pour l'extension de la Mairie auprès de la Caisse Française de Financement Local et un pour la construction de l'école élémentaire auprès de la C.A.F. de la Côte-d'Or) ont été remboursés en totalité.

Actuellement, trois emprunts restent à rembourser:

- un pour la construction de l'école élémentaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (dernière échéance en 2034),
- un pour l'acquisition de l'ancien café-restaurant dénommé «Chez Dom» auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté (dernière échéance en 2037),
- un pour la réhabilitation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (dernière échéance en 2045).

Le capital restant dû après 2025 s'élève à 921 067,66 € soit 819,46 € par habitant.

j) **Compte de liaison: affectation (BA, régie)** (chapitre 18)
Néant.

k) **Le montant des participations et créances rattachées** (chapitre 26)
Néant.

l) **Le montant des autres immobilisations financières** (chapitre 27)
Néant.

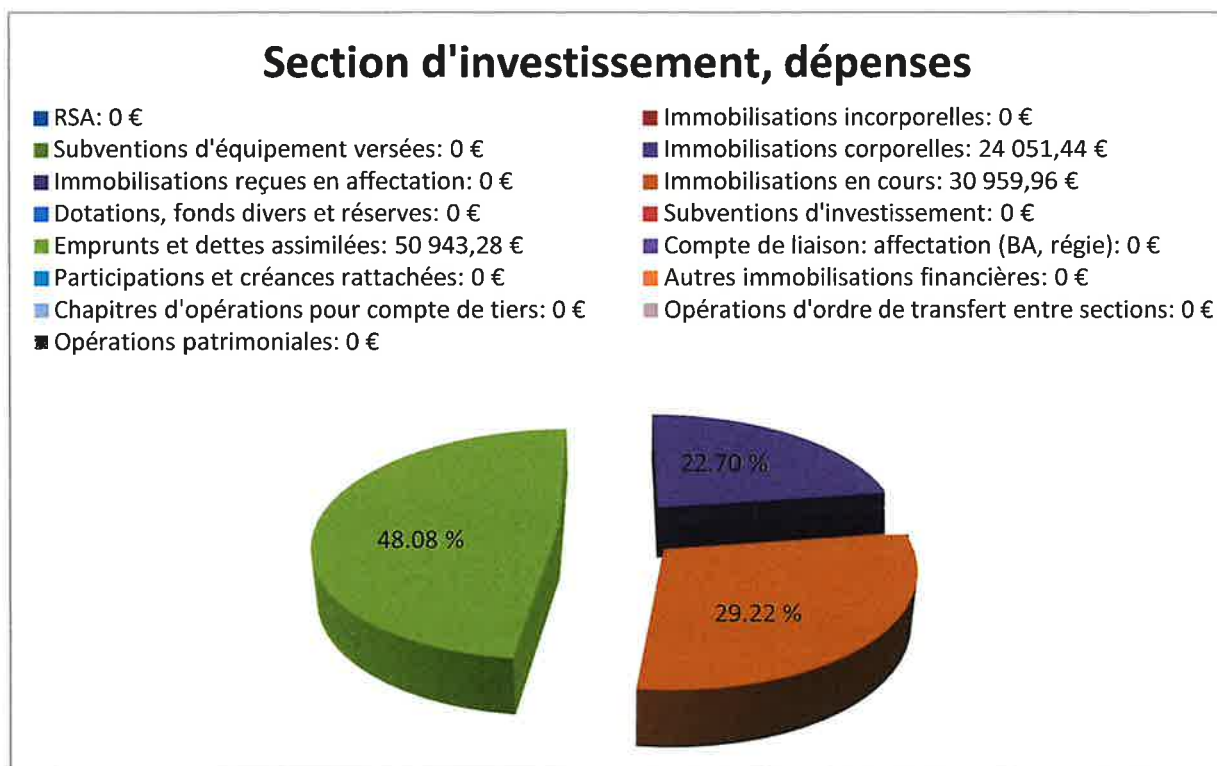
m) **Chapitres d'opérations pour compte de tiers** (chapitre 45)
Néant.

n) **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 040):
Néant.

À noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

o) **Opérations patrimoniales** (chapitre 041)

Néant.



V – Section d'investissement, recettes

Le compte administratif 2025 est arrêté en section investissement recettes à la somme de 667 254,88 €; à titre indicatif les recettes d'investissement 2024 étaient de 67 403,20 €.

a) **Le montant des RSA** (chapitre 018)

Néant.

b) **Le montant des subventions d'investissement** (chapitre 13)

Néant.

c) **Le montant des emprunts et dettes assimilées** (sauf 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire) (chapitre 16)

Il s'est élevé à 600 000,00 € en 2025.

Cette recette est due à l'encaissement du prêt que la Commune a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération de réhabilitation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle.

d) **Le montant des immobilisations incorporelles** (sauf 204) (chapitre 20)

Néant.

e) **Le montant des subventions d'équipement versées** (chapitre 204)

Néant.

f) **Le montant des immobilisations corporelles** (chapitre 21)

Néant.

g) **Le montant des immobilisations reçues en affectation** (chapitre 22)

Néant.

h) **Le montant des immobilisations en cours** (sauf 2324) (chapitre 23)
Néant.

i) **Le montant des dotations, fonds divers et réserves (hors article 1068)** (chapitre 10)
Il s'est élevé à 2 082,71 € en 2025 correspondant à l'encaissement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la T.V.A.) versé par l'État pour l'investissement réalisé en 2023 par la Commune.

j) **Le montant des excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068)** (chapitre 1068)
La Commune a décidé d'affecter en 2025 de la section de fonctionnement à la section d'investissement la somme de 63 582,17 € au compte 1068.

k) **Le montant des autres subventions d'investissement non transférables** (chapitre 138)
Néant.

l) **Le montant des emprunts et dettes assimilées** (16449, 165 et 166) (chapitre 16)
Néant.

m) **Compte de liaison: affectation (BA, régie)** (chapitre 18)
Néant.

n) **Le montant des participations et créances rattachées** (chapitre 26)
Néant.

o) **Le montant des autres immobilisations financières** (chapitre 27)
Néant.

p) **Le montant des produits des cessions d'immobilisations** (chapitre 024)
Néant.

q) **Chapitres d'opérations pour le compte de tiers** (chapitre 45)
Néant.

r) **Le montant du virement de la section de fonctionnement** (chapitre 021)
Le montant budgétisé à ce chapitre était de 186 810,01 € contre 0 € en 2024, soit + 100,000 %.

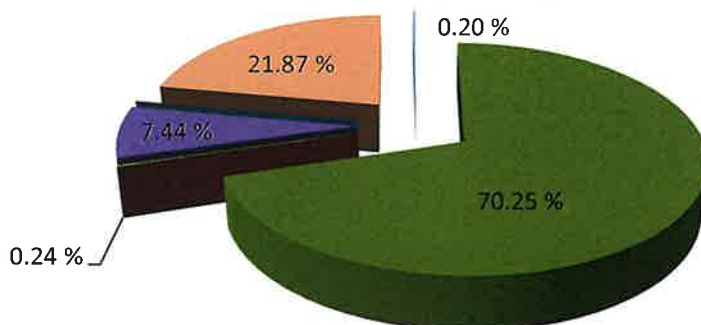
s) **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 040):
Il s'est élevé à 1 590,00 €; montant identique à l'exercice 2024; correspondant aux amortissements 2025 liés à l'intégration du S.I.E.R.T. de Plombières-lès-Dijon.

À noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

t) **Opérations patrimoniales** (chapitre 041)
Néant.

Section d'investissement, recettes

■ RSA: 0 €	■ Subventions d'investissement: 0 €
■ Emprunts et dettes assimilées: 600 000,00 €	■ Immobilisations incorporelles: 0 €
■ Subventions d'équipement versées: 0 €	■ Immobilisations corporelles: 0 €
■ Immobilisations reçues en affectation: 0 €	■ Immobilisations en cours: 0 €
■ Dotations (hors article 1068): 2 082,71 €	■ Excédents de fct capitalisés (article 1068): 63 582,17 €
■ Autres subventions d'invest. non transf.: 0 €	■ Emprunts et dettes assimilées: 0 €
■ Compte de liaison: affectation (BA, régie): 0 €	■ Participations et créances rattachées: 0 €
■ Autres immobilisations financières: 0 €	■ Produits des cessions d'immobilisations: 0 €
■ Chapitres d'opérations pour le compte de tiers: 0 €	■ Virement de la section de fonctionnement: 186 810,01 €
■ Opérations d'ordre de transfert entre sections: 1 590,00 €	■ Opérations patrimoniales: 0 €



VI – Résultats de la section d'investissement

Compte tenu du montant des recettes d'investissement réalisé, soit 667 254,88 €, et du montant des dépenses d'investissement réalisé, soit 105 954,68 €, le résultat de l'exercice 2025 laisse apparaître un excédent de 561 300,20 €. En raison du report de l'exercice antérieur de 2024 soit 76 755,49 €, le résultat de la section d'investissement 2025 présente un excédent de 638 055,69 €.

VII – Résultats global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2025, toutes sections confondues, est arrêté à la somme de:

• Excédent de fonctionnement	+ 297 013,89 €
• Excédent d'investissement	+ 638 055,69 €
• Excédent global	+ 935 069,58 €

Compte tenu des reports 2025 en dépenses soit 1 794 188,75 € et en recettes soit 986 337,00 €, le résultat disponible 2025, toutes sections confondues est arrêté à la somme de 127 217,83 €.

VIII – État des reports 2025

a) Dépenses

OPÉRATIONS REPORTÉES	MONTANT
Rénovation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle: <ul style="list-style-type: none">• mission de maîtrise d'œuvre• diverses missions obligatoires• sondage étanchéité• travaux	1 794 188,75 €

b) Recettes

RECETTES REPORTÉES	MONTANT
Rénovation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle: <ul style="list-style-type: none">• Subvention du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (320 000,00 €)• Subvention de l'État au titre de la D.E.T.R. (622 337,00 €)• Fonds de concours de Dijon Métropole (44 000,00 €)	986 337,00 €

IX – Informations statistiques

Au 1^{er} janvier 2025, la population totale de Bressey-sur-Tille (source I.N.S.E.E.) est de 1 124. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2024, elle était de 1 136.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 AVR. 2026



Fait à Bressey-sur-Tille, le 12 Mars 2026

L'Adjoint au Maire

M. PROCUREUR

